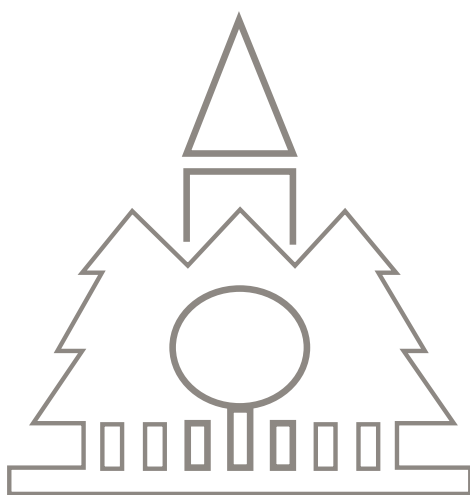


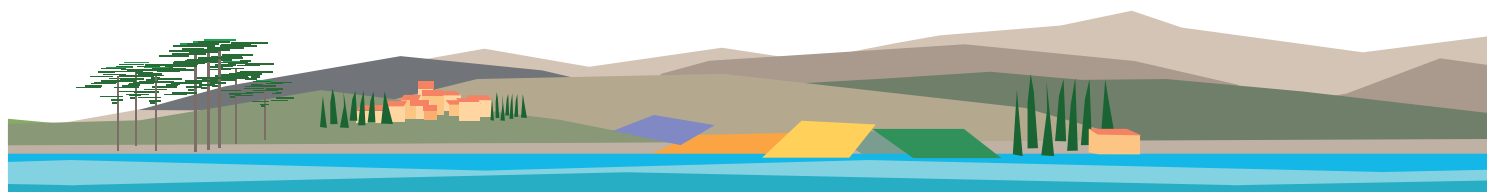
2010



# Rapport d'activités



**Communes forestières  
Alpes de Haute-Provence**





## Sommaire

<b>1. Le réseau des Communes forestières dans le département.....</b>	<b>page 3</b>
<b>2. Faire valoir les intérêts des communes.....</b>	<b>page 5</b>
2.1. Participation aux différentes commissions et instances locales	
2.2. Les relations avec l'ONF	
<b>3. L'appui individualisé aux communes.....</b>	<b>page 7</b>
3.1. Certification de la gestion forestière	
3.2. Accompagnement des élus dans leurs projets de chaufferie bois	
3.3. Accompagnement des élus dans leurs projets de construction en bois des Alpes	
3.4. Réponses aux questions ponctuelles ou spécifiques	
3.5. L'information des élus sur l'actualité forestière	
<b>4. L'appui aux projets territoriaux.....</b>	<b>page 11</b>
4.1. L'accompagnement des chartes forestières de territoire	
4.2. L'animation du réseau alpin de la forêt de montagne	
4.3. Encouragement et accompagnement de la création de pôles bois et/ou bois énergie	
4.4. Renforcement du lien avec les Communautés de communes	
<b>5. Donner les moyens aux élus d'exercer leur compétence.....</b>	<b>page 14</b>
5.1. Formation des élus	
5.2. Le développement d'outils pour la prévention des incendies de forêt	
<b>6. Développement des débouchés pour le bois local – partenariat filière.....</b>	<b>page 17</b>
6.1. Le bois énergie, solution pour la valorisation des bois de moindre qualité	
6.2. La construction publique, moyen de valorisation du bois des Alpes	
6.3. Les Communes forestières, animatrices de l'organisation des acteurs	
<b>- Supplément -</b>	
<b>Les Communes forestières dans la presse en 2010.....</b>	<b>page 20</b>

# 1. Le réseau des Communes forestières dans le département

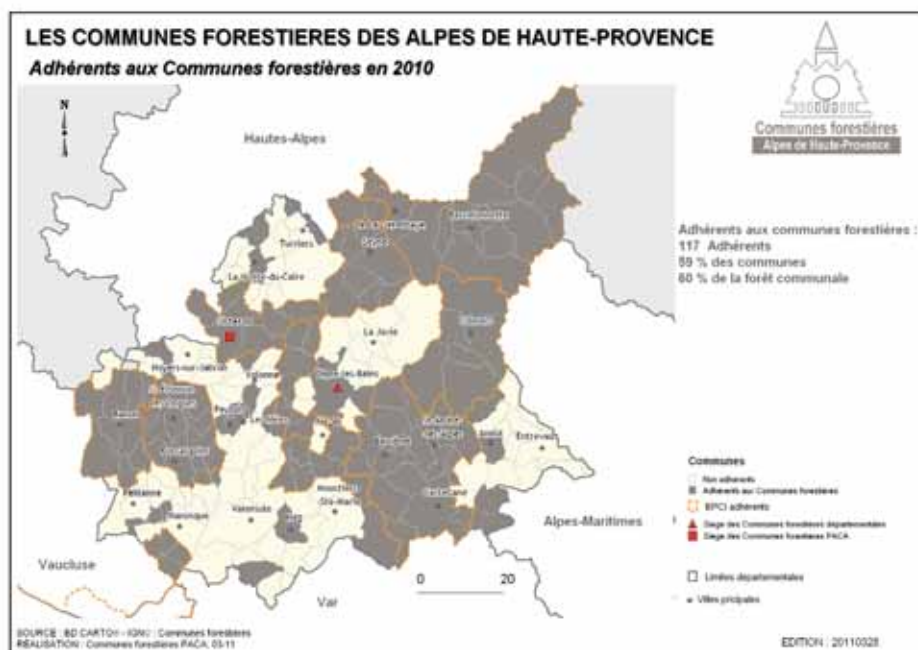
L'Association des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence est au service des élus et, au-delà, des acteurs forestiers. Elle œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier faisant de la forêt un élément fort de développement local.

Echelon local du réseau des Communes forestières, l'association départementale travaille en lien étroit avec l'Union régionale des associations de Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, présidée par Jean-Claude MICHEL et la Fédération nationale des Communes forestières, présidée par Jean-Claude MONIN.

**En adhérant aux Communes forestières, un élu peut ainsi s'appuyer sur la force politique d'un réseau d'élus structuré aux différentes échelles et sur une équipe technique pluridisciplinaire à même de répondre à ses besoins.**

En 2010, les Communes forestières dans les Alpes-de-Haute-Provence ce sont 117 communes adhérentes représentant 59 % des communes et 60 % de la forêt communale.

L'augmentation significative des adhésions s'explique notamment par l'adhésion de 11 communautés de communes du département. Près de la moitié des communautés de communes du département sont adhérentes, et bénéficient, comme les communes qui les composent des services du réseau des Communes forestières.



En 2010, l'assemblée générale s'est réunie le 23 avril à SISTERON.



> Assemblée générale le 23/04/2010 à Sisteron

Le conseil d'administration est composé de 12 membres, dont 2 nouvellement élus lors de l'assemblée générale de 2010 (MM. Bultel et Prévost) :

<b>M. Jean-Claude MICHEL</b>	Président, Conseiller municipal de Saint-Vincent-les-Forts
<b>M. Henri SAVORNIN</b>	Vice-président, Maire de Montclar
<b>M. Pierre BLANC</b>	Trésorier, Maire de La Mure-Argens
<b>M. Marcel BAGARD</b>	Secrétaire, Conseiller municipal de Sisteron
<b>Mme Danièle BOUDOUARD</b>	Conseillère municipale de Digne-les-Bains
<b>M. Jean-Marie AUSSEL</b>	Maire de Peyroules
<b>M. Michel GRAMBERT</b>	Maire de Selonnet
<b>M. André GUIRAND</b>	Maire de Villars-Colmars
<b>M. Roger ISOARD</b>	Maire d'Auzet
<b>M. Jean-Paul ROCHE</b>	Adjoint au Maire de Seyne-les-Alpes
<b>M. Jean-Pierre BULTEL</b>	Maire des Thuiles
<b>M. François PREVOST</b>	Adjoint au maire de Lurs

Le conseil d'administration s'est réuni les 11 mars, 2 juin, 8 octobre et 16 décembre. Le Président et un administrateur ont participé en mai au Congrès national des Communes forestières, qui se déroulait en Alsace.

L'équipe technique sur laquelle peuvent s'appuyer les élus a évolué et s'est renforcée :

**Annabelle GIRAUD-AUDINE** a pris, fin février, la suite d'Amélie LAMY et de Florian BERTRAND pour le bois énergie



**Jérôme BONNET** a poursuivi l'accompagnement sur les autres questions forestières  
**Marie-Christine DESMAZIERES** a renforcé l'équipe en tant qu'assistante de septembre 2010 à avril 2011.

L'équipe régionale complète ces compétences et vient en appui pour des dossiers spécifiques (charte forestière de territoire, PEFC, prévention des incendies...).



Annabelle  
GIRAUD-AUDINE



Marie-Christine  
DESMAZIERES



Jérôme BONNET

> L'équipe des Communes forestières dans le département.

## 2. Faire valoir les intérêts des communes

Les Communes forestières constituent l'outil de représentation et le porte voix des attentes des maires et élus communaux sur les questions liées à la forêt.

### 2.1. Participation aux différentes commissions et instances locales

Les Communes forestières siègent dans différentes commissions départementales, telle la commission de programmation des aides, celle de la chasse et de la faune sauvage...

Le Président ou un administrateur a participé aux différentes réunions de ces commissions en 2010.

Au-delà, les Communes forestières sont l'interlocuteur représentant les communes et constituent une force de proposition vis-à-vis des différentes instances locales, régionales et nationales.

### 2.2. Les relations avec l'ONF

Les échanges pour l'amélioration du partenariat avec l'ONF ont porté en 2010 sur les deux aspects des journées de la forêt communale et de la commercialisation des bois.

#### Les journées de la forêt communale

En accord avec l'ONF, les journées de la forêt communale ont été réorientées sur les deux aspects majeurs du régime forestier : l'aménagement et la commercialisation des bois.

La première session sous ce nouveau format a été mise en place à l'automne sur le thème de la commercialisation. Elle a mobilisé une quinzaine de participants directement concernés par une vente de bois en 2010. Elle a permis un échange approfondi sur le rôle de l' élu et les différentes possibilités qui lui sont offertes pour commercialiser au mieux les bois de la forêt communale.

En 2011, ces journées à vocation annuelle seront reconduites, sur le thème de «l'aménagement forestier» au printemps et de «la commercialisation des bois» à l'automne.

### **Les ventes de bois**

La vente publique a eu lieu le 25 mai 2010. Les Communes forestières avaient appelé les élus des communes concernées à se mobiliser et à participer. Cette présence permet d'ajuster en séance si besoin le prix de retrait et de concrétiser certaines ventes qui n'auraient pu l'être en l'absence d'un élu de la commune.

L'amélioration de la transparence des ventes de gré à gré a mobilisé les élus en 2010 au travers du comité régional des ventes et des échanges localement avec la direction de l'ONF.

Le comité régional des ventes de l'ONF a eu lieu le 10 mars. Il a permis de faire un point annuel sur la commercialisation des bois. Si la vente publique permet aux communes de maîtriser leurs ventes et de se tenir informées de l'évolution du marché, elle est délaissée au profit de la vente de gré à gré qui représente désormais plus de la moitié du volume vendu.

Le manque d'informations aux communes et la négociation en direct entre l'ONF et le client sont apparus comme un réel problème pour les communes qui n'ont plus les moyens d'appréhender correctement le marché et d'adapter leur stratégie de vente en conséquence.

La participation du directeur de l'agence ONF au conseil d'administration du mois d'octobre a permis de revenir en détail sur les attentes des élus. Le besoin que les représentants des Communes forestières soient mieux associés au dispositif de ventes a été réaffirmé.

Les pistes d'amélioration proposées, mises en place fin 2010 et qui se poursuivront en 2011 sont l'organisation de sessions d'information formation sur la commercialisation et la mise en place d'un groupe de travail départemental de suivi des ventes.

## 3. L'appui individualisé aux communes

Les Communes forestières mettent à disposition des élus une expertise technique pour les appuyer et les accompagner dans leurs projets ou démarches dans le cadre de leurs compétences en lien avec la forêt.

**Que ce soit en tant qu'aménageur du territoire communal, propriétaire, responsable de la sécurité sur son territoire ou maître d'ouvrage de bâtiment public, l'élu communal peut trouver au sein des Communes forestières un interlocuteur à même de répondre à ses questions et besoins.**

### 3.1. Certification de la gestion forestière

PEFC est un standard de certification international qui garantit une gestion durable de la forêt. Pour le consommateur, le logo PEFC apposé sur le produit bois ou à base de bois est un gage de confiance quant à la bonne gestion de la forêt.

Pour le propriétaire, la certification constitue une condition d'accès aux marchés. Pour les communes, PEFC est un moyen de sensibiliser

les administrés et le grand public sur les efforts entrepris pour une gestion des forêts qui répond aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.

**La certification constitue par ailleurs un outil de professionnalisation des acteurs et d'amélioration de la qualité des travaux menés par les entreprises en forêt.**

**La reconnaissance de la bonne gestion des forêts communales passe par la certification.**



> Paysage de forêt dans les Alpes de Haute-Provence



Impliquées depuis son lancement, les Communes forestières accompagnent leurs membres dans leur démarche d'adhésion et prennent en charge le coût de la certification.

En 2010, les premières adhésions pour une durée de 5 ans ont expiré. Ces communes ont été relancées et 9 (soit près du quart des communes adhérentes) ont renouvelé leur adhésion, pour une surface de 4 982 ha. L'effort de promotion et de relance auprès des communes se poursuivra en 2011.

### 3.2. Accompagnement des élus dans leurs projets de chaufferies bois

Dans le cadre de la Mission régionale bois énergie, avec le concours de l'Ademe, de la Région et du Département, les Communes forestières mettent à disposition des porteurs de projets de chaufferies bois un accompagnement à chaque étape. Les Communes forestières apportent ainsi tout l'appui nécessaire à la réussite du projet.

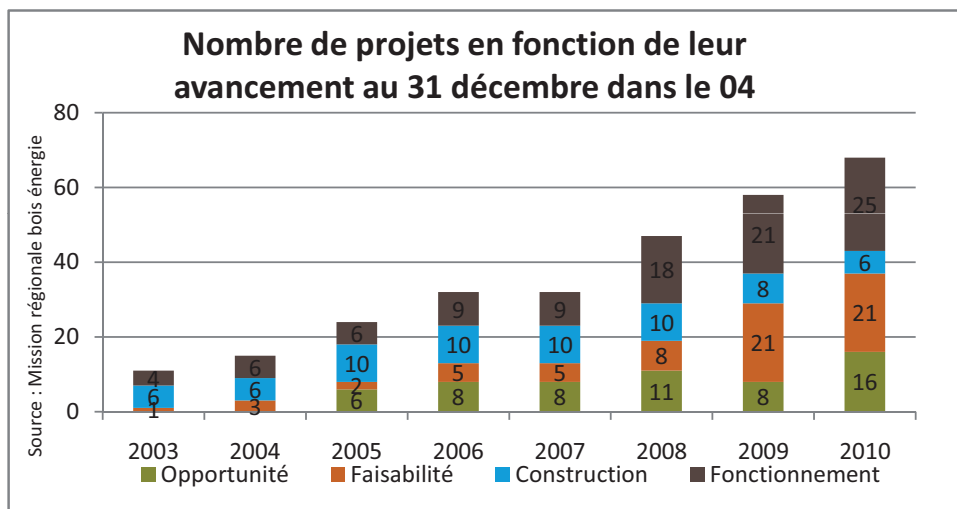
Depuis l'idée, jusqu'au suivi de l'installation en fonctionnement, en passant par la phase d'étude et la contractualisation de l'approvisionnement, les Communes forestières assurent le lien entre chaque interlocuteur du projet.

Elles œuvrent pour la diversification des sources d'approvisionnement de qualité, mais aussi pour la sécurisation de l'approvisionnement des projets bois-énergie.

En 2010 les Communes forestières ont :

- présenté 14 notes d'opportunité pour 900 tonnes de bois ;
- suivi 15 nouvelles études de faisabilité pour plus de 3 000 tonnes de bois ;
- accompagné 4 maîtrises d'œuvre pour 200 tonnes
- accompagné 5 mises en route de chaufferies pour 7 256 tonnes de bois ;
- suivi 25 installations en fonctionnement.

**Plus d'une soixantaine de projets a bénéficié de l'appui des Communes forestières au cours de l'année 2010.**







Le nombre de projets bois-énergie accompagné sur les Alpes de Haute Provence est important. Certains projets se réalisent en plusieurs phases pour isoler et réhabiliter un bâtiment dans un premier temps puis construire la chaufferie bois dans un second temps.

En 2010, les Communes forestières ont accentué leur accompagnement pour que des projets en réflexion puissent déboucher en maîtrise d'œuvre via la convention de solidarité. Les Communes forestières ont ainsi repris les études de faisabilité de projets en attente et ont présenté les possibilités de financement de la convention de solidarité. Cela a permis d'engager la réalisation de 4 projets supplémentaires.

Les bilans de saison de chauffe ont été amplifiés et réalisés pour 16 chaufferies en fonctionnement. La restitution avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage a permis d'identifier leurs besoins et les axes de progrès pour l'avenir.

L'accompagnement des projets de chaufferies bois s'inscrit dans la mission régionale bois énergie au niveau régional et dans le programme national 1000 chaufferies bois pour le milieu rural.

### **3.3. Accompagnement des élus dans leurs projets de constructions en bois des Alpes**

Dans l'objectif de valoriser au mieux les bois locaux, les élus ont souhaité que la possibilité de construire en bois soit approfondie.

Les bois des Alpes sont connus pour leurs caractéristiques mécaniques supérieures et présentent donc un atout important en termes de bois de structure.

Les Communes forestières, dans un souci de valoriser et mieux positionner la ressource locale sur le marché de la construction, participent au développement de la certification Bois des Alpes qui permet de garantir qualité et origine alpine du bois utilisé comme matériau de construction.

Parallèlement, les premiers projets innovants de construction en bois local sont accompagnés.

En 2010, les communes d'Auzet et de Barème ont fait l'objet d'un appui pour leurs projets de construction de bâtiments publics. Elles s'inscrivent parmi les pionnières dans le réseau des constructions en bois des Alpes qui se met en place à l'échelle du massif.

La réalisation de ces premiers bâtiments publics en bois local certifiés bois des Alpes du département, concrétisera l'engagement dans la valorisation de la ressource bois locale en circuit court.

### **3.4. Réponses aux questions ponctuelles ou spécifiques**

Plusieurs communes ont sollicité ponctuellement l'association sur des questions forêt-bois. A chaque fois les réponses nécessaires sont apportées ou à défaut, les élus sont réorientés vers les interlocuteurs adéquats.

### 3.5. L'information des élus sur l'actualité forestière

Au travers de la revue trimestrielle et de la lettre d'information mensuelle, les Communes forestières s'efforcent d'informer au mieux leurs adhérents.

Plusieurs articles relatifs aux initiatives des Communes forestières dans le département ou la région ont été publiés.

Un travail avec la presse locale a également été développé pour relayer les actions. La revue de presse recense les différents articles parus.

Enfin le site Internet de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne [www.ofme.org](http://www.ofme.org), animé par les Communes forestières avec le concours de la Région a été retravaillé pour une nouvelle version inaugurée en janvier 2011.

Il constitue une base d'information en ligne pour les élus et les acteurs forestiers.



> La presse du réseau des Communes forestières



> Le site d'information régionale de la forêt et du bois  
<http://www.ofme.org>



## 4. L'appui aux projets territoriaux

Responsables de l'aménagement et du développement durable de leur commune, les élus sont légitimes pour porter des stratégies de développement forêt bois intéressant l'ensemble des forêts de la commune.

Au niveau plus large de l'intercommunalité, cette même légitimité existe et les élus de l'intercommunalité ont vocation à porter, notamment à travers une charte forestière de territoire, des stratégies territoriales de développement forêt bois.

Les Communes forestières appuient les communes et leur groupement, facilitent la mise en œuvre de ces démarches entre les élus et leurs partenaires et assurent un soutien technique et politique.

### 4.1. L'accompagnement des chartes forestières de territoire

4 chartes forestières sont en cours dans le département, une cinquième a été lancée en 2010 : la charte forestière de territoire Ubaye et Pays de Seyne.

En 2010, l'accompagnement de la mise en œuvre des chartes forestières du Pays Digne, du Pays Asse Verdon, Vaire, Var, de la montagne de Lure et du Luberon s'est poursuivi.

Les Communautés de communes de la Vallée de l'Ubaye, d'Ubaye Serre Ponçon et des Pays de Seyne ont engagé l'élaboration de la charte forestière de territoire. Un comité des élus a été mis en place. L'accompagnement des Communes forestières a porté sur l'établissement des conventions entre les communautés de communes et la mobilisation des financements pour l'élaboration de la charte forestière. Celle-ci devrait démarrer de manière opérationnelle début 2011.

Au-delà, les Communes forestières assurent la mise en réseau de ces démarches au niveau régional. Un appui particulier d'ingé-

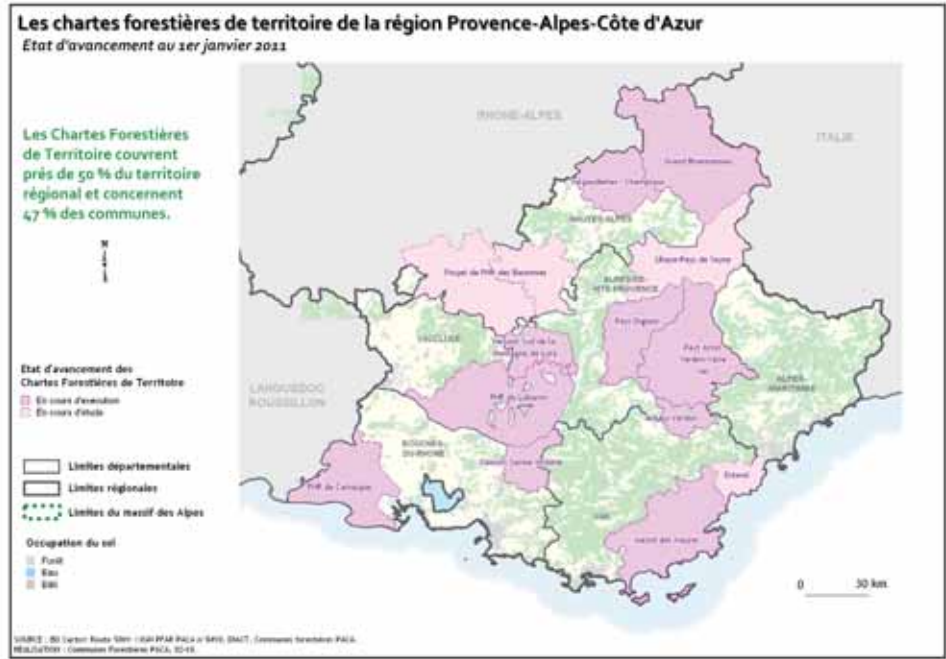
nerie financière des projets qui découlent des chartes (ainsi que pour le financement des chartes elles-mêmes) est assuré.

Une première rencontre régionale des élus porteurs de chartes forestières de territoire a eu lieu à Sisteron le 31 mai. Bon nombre des participants étaient des élus des Alpes-de-Haute-Provence.

L'accompagnement du Pays de Haute Provence, engagé dans le programme ASTER (programme AGIR de la Région) en faveur du bois énergie a été également poursuivi.

### 4.2. L'animation du réseau alpin de la forêt de montagne

Les dispositifs financiers dédiés aux Alpes, mis en place sous l'égide du comité de massif prévoient le soutien à la forêt et au bois. La Convention interrégionale pour le massif alpin (CIMA) associant l'Etat et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes ainsi que le dispositif européen Programme opérationnel interrégional alpin (POIA) soutiennent les projets forestiers mis en œuvre dans le cadre de la politique territoriale.



Les thématiques traitent du débardage par câble, de la construction en bois des Alpes et du développement du bois énergie adapté aux conditions particulières de la montagne.

Les Communes forestières assurent une animation de ce dispositif en :

- faisant sa promotion
- appuyant les maîtres d'ouvrage territoriaux souhaitant inscrire leur projet au financement de ce dispositif
- assurant un retour d'expérience, des échanges et la diffusion des résultats des projets.

En 2010, 3 projets proposés aux financements de la convention interrégionale pour le massif des Alpes (CIMA) et du programme opérationnel interrégional alpin (POIA FEDER) ont été accompagnés dans le département :

- Un projet de mise en place d'un contrat d'approvisionnement territorial bois énergie porté par la communauté de communes de Forcalquier - Montagne de Lure, en lien avec le pôle bois de Banon.
- Les projets de construction en bois des Alpes de Barème et Auzet.

Les retours d'expérience et échanges organisés sur la thématique câble en mars et sur le bois énergie en décembre ont permis d'identifier les priorités d'actions pour la fin du programme.

**4.3. Encouragement et accompagnement de la création de pôles bois et/ou bois énergie**

Le pôle bois est la concrétisation d'une volonté commune des élus et des profession-



nels d'un territoire de créer les conditions pour dynamiser la filière forêt-bois locale. Il consiste en la mise en œuvre collective d'un projet collaboratif qui se traduit par la création d'une infrastructure localisée (zone d'activité économique bois, centre de séchage, plateforme de tri ou de stockage ...) à l'usage des entreprises de la filière forêt-bois. Il est le fruit d'une démarche territoriale en amont telle qu'une charte forestière de territoire.

4 projets de pôles ont fait l'objet d'une implication et d'un appui des Communes forestières.

#### **Pôle Bois de Banon**

Dans la continuité du Plan d'Approvisionnement Territorial réalisé sous l'égide du Pays de Haute Provence sur le bois énergie, la communauté de communes du Pays de Banon a poursuivi en 2010 la réflexion territoriale de son approvisionnement.

Les Communes forestières ont accompagné les élus en partenariat avec le Pays de Haute Provence, notamment sur :

- L'analyse juridique des modes de gestion possible de la plateforme ;
- Leur réflexion dans le cadre de l'étude ;
- L'accompagnement des acteurs locaux en leur faisant bénéficier de l'expérience régionale sur le sujet.

La présence de concurrents importants à proximité du territoire a nécessairement impacté les choix des élus et leur volonté de privilégier le circuit court. L'orientation stratégique retenue prévoit la réalisation d'une plateforme multi-énergie dont l'investissement sera porté par la collectivité la gestion probablement confiée à un opérateur privé pour assurer une meilleure insertion des

produits dans le marché.

Ce pôle devrait voir sa concrétisation avec le lancement des travaux d'ici la fin de l'année 2011.

#### **Pôle Bois du haut Verdon**

La reprise de la scierie Guirand a fait l'objet d'une réflexion sur le développement d'une activité de 1ère transformation moderne à l'échelle du Pays A3V. L'objectif est de pérenniser l'activité de sciage sur le territoire et de maintenir les emplois induits en modernisant et en délocalisant les équipements de production : banc de scie, cellule de séchage, unité de rabotage...sur Saint André les Alpes.

Les Communes Forestières ont accompagné la réflexion sur ce pôle bois du Haut Verdon qui fait l'objet d'une candidature à l'appel à projet des pôles d'excellence rurale dont le résultat sera connu début 2011.


#### **Plate-forme bois énergie du Pays Dignois**

La création d'une plateforme de stockage et de séchage de plaquettes forestières et de tri des bois est envisagée dans le cadre de la charte forestière. Après une série de visite de terrain des plateformes existantes, une note d'opportunité a été réalisée par les Communes Forestières pour accompagner les élus du Pays dans leur réflexion et leur prise de décision.

Le choix du site d'implantation a été fixé sur le territoire de la communauté de communes de l'asse et de ses affluents (Bras d'Asse). Le choix du gestionnaire et le dépôt de dossier de subvention est prévu pour l'année 2011.

#### **Projet de pôle bois de l'Ubaye**

Le projet fait l'objet d'une candidature PER « filière bois ». Il s'agit de l'installation d'une scierie équipée d'unités de valorisation de



bois (séchage, rabotage, collage) d'une capacité de 5000 m<sup>3</sup> de bois sciés. Les Communes forestières ont suivi le montage du dossier et ont assuré le lien entre ce projet et la future Charte Forestière Ubaye - Pays de Seyne.

#### 4.4. Renforcement du lien avec les Communautés de communes

L'organisation progressive des communes en intercommunalités a pour effet qu'un certain nombre de prérogatives sont désormais traitées à cette échelle.

L'échelle de l'intercommunalité pour traiter la question forestière apparaît incontournable lorsque celle-ci est appréhendée dans un cadre d'aménagement du territoire ou sous l'angle du développement économique (pôle bois).

En 2009, la possibilité d'adhérer aux Communes forestières pour les communes via leur communauté de communes a été ouverte. 2 communautés de communes ont alors adhéré. Ce mouvement s'est largement amplifié en 2010 avec l'adhésion de 9 communautés de communes.

Un appui particulier a été mis en place, par le biais de rendez-vous ou d'interventions en conseil communautaire suivant les attentes.

Tout en restant une association de communes, les Communes forestières permettent désormais l'implication des communautés de communes, justifiée par le bénéfice des services apportés dans bien des cas conjointement à la commune et à son intercommunalité.

## 5. Donner les moyens aux élus d'exercer leur compétence

La prise de décision par les élus locaux nécessite une bonne appréhension des sujets et problématiques forêt bois. Les Communes forestières forment les élus aux thématiques forêt, bois, incendie, énergie. Sont également développés et mis à disposition des outils pratiques à l'usage des maires.

### 5.1. Formation des élus

En 2010, 2 formations ont eu lieu dans le département des Alpes de Haute-Provence :

- Une formation sur les « Obligations Légales de Débroussaillage » le 1er avril 2010 aux Mées ;
- Une formation « journée de la forêt communale » sur la commercialisation des bois communaux le 3 décembre 2010 au Chaffaut.



Ces deux thématiques ont mobilisé les communes avec près d'une cinquantaine de participants en cumul.

	Obligations de débroussaillage	Commercialisation	BILAN
Élus	15	9	24
Agents territoriaux	10	2	12
Professionnels (pompiers/forestiers)	2	11	13
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>49</b>
Communes représentées	18	11	

L'évaluation des sessions de formation permet d'appréhender le niveau de satisfaction des participants, globalement satisfaits pour ces deux sessions.

	OLD	Commercialisation	Moyenne /10
Contenu de la formation	8,7	7,7	8,2
Déroulement de la formation	8,8	8,9	8,8
Appréciation globale	8,7	8,9	8,8

En 2011 le planning de formation et les thématiques proposées aux élus sont les suivantes:

mars	avril	septembre	octobre	novembre
- Journée FC Aménagement forestier 30 mars	- Assemblée Générale 14 avril	- Journée FC commercialisation 28 septembre	- Obligations légales débroussaillage 18 octobre	- Bois construction 4 novembre  - Financement de projets forestiers 30 novembre

Une formation régionale sur la gestion des réseaux de chaleur bois énergie complètera ce planning. De plus, différentes formations pourront être organisées à l'échelle territoriale, à la demande.



> Formation sur les Obligations Légales de Débroussaillage  
Les Mées le 01/04/2010

## 5.2. Le développement d'outils pour la prévention des incendies de forêt

Les maires et les communes sont responsables de la mise en œuvre des principaux dispositifs de prévention des incendies, notamment celui du débroussaillage. Leur responsabilité personnelle est engagée. La maîtrise d'ouvrage des équipements de prévention et de lutte est très majoritairement assurée par les communes.

L'intérêt du débroussaillage, moyen le moins cher et le plus efficace de se protéger du feu n'est plus à démontrer. Il reste néanmoins encore trop peu appliqué.

2010 a vu la finalisation et la diffusion des outils développés, avec le concours financier de l'Etat.

A l'usage des maires et élus communaux pour la sensibilisation des administrés concernés, le guide et le DVD de sensibilisation ainsi que la pochette et les fiches explicatives de la réglementation visent à permettre une meilleure application de la réglementation sur le débroussaillage. Ces outils ont été diffusés à l'occasion de la formation organisée sur ce thème le 1er avril 2010 aux Mées ainsi qu'à l'automne via un envoi dédié.

La communauté de communes Sud 04 a par ailleurs sollicité les Communes forestières pour un appui à la sensibilisation des administrés des communes qui la composent. Un accompagnement particulier a été mis en place pour l'organisation d'une réunion publique de sensibilisation tenue le 27 novembre 2010 à Pierrevert.



## 6. Développement des débouchés pour le bois local – partenariat filière

Les communes, au travers de leurs différentes compétences, sont aujourd'hui un acteur majeur de la valorisation des produits de la forêt. Doublement intéressées en tant que productrices et utilisatrices de bois, elles jouent un rôle moteur dans le développement des débouchés du bois et de l'organisation de la filière.

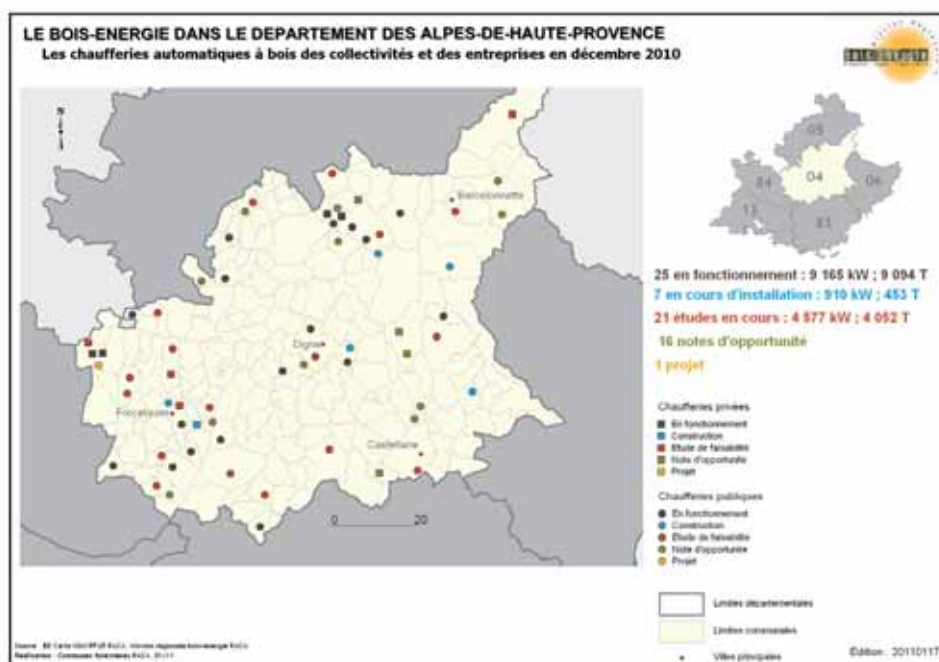
L'ensemble des actions des Communes forestières est guidé par une stratégie de valorisation du bois local, dans une dynamique de circuit court, permettant le soutien et le développement d'une activité économique de proximité, non délocalisable, au sein des territoires ruraux.

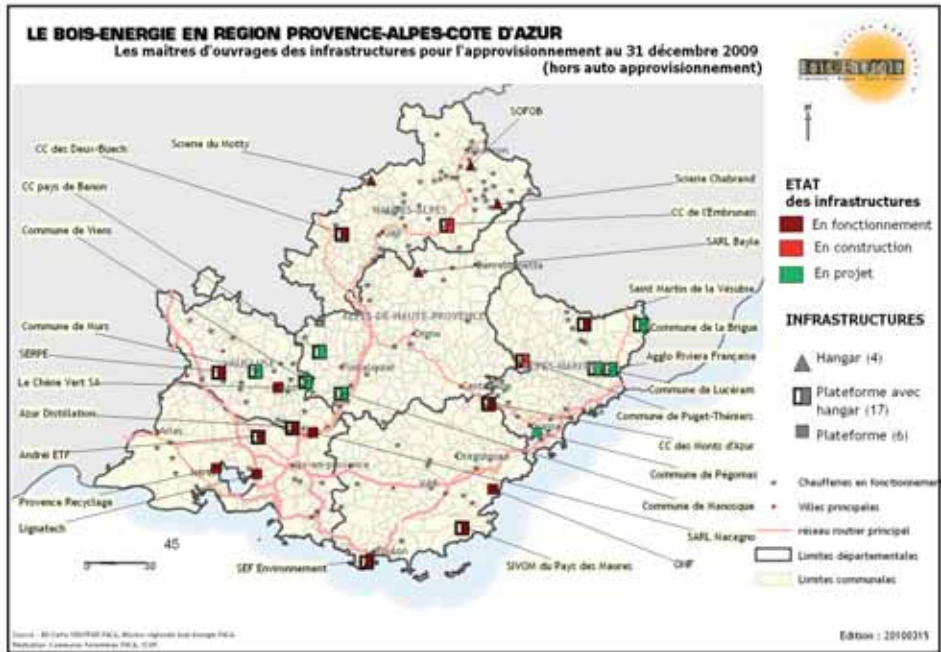
### 6.1. Le bois énergie, solution pour la valorisation des bois de moindre qualité

Les efforts menés par les Communes forestières et leurs différents partenaires, permettent d'atteindre aujourd'hui des résultats encourageants.

Quelques années auparavant, le débouché

plaquettes bois énergie n'existait pas. Il permet aujourd'hui un début de diversification des débouchés, apprécié des entreprises positionnées sur ce marché. S'il reste faible au regard du potentiel de la forêt, son niveau a permis aux fournisseurs de mieux absorber la forte baisse d'activité liée à la crise économique en 2009 et 2010.

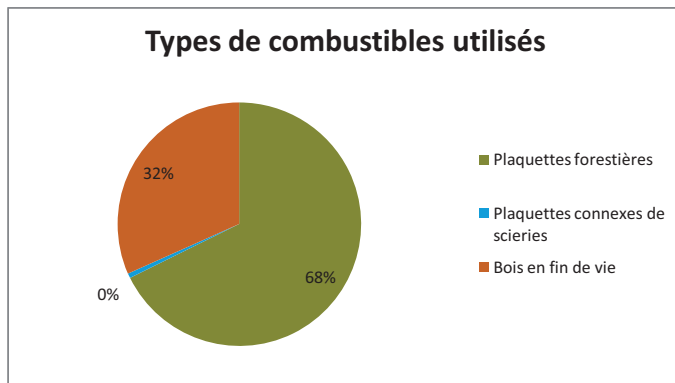




En quelques chiffres en 2010 :

- 25 installations en fonctionnement
- 9 000 tonnes de bois consommés
- 1 495 TEP substituées annuellement
- 1 626 t de CO<sub>2</sub> évitées annuellement
- 8,1 ETP d'emplois maintenus ou créés en milieu rural.

Les Communes forestières poursuivront leurs efforts, en agissant tant sur la demande (émergence et accompagnement des projets de chaufferies) que sur la structuration de l'offre en plaquettes forestières (professionnalisation et fiabilisation de la production de combustible).





## 6.2. La construction publique, moyen de valorisation du bois des Alpes

Le bois est un matériau aux multiples atouts. Dans un contexte de politiques publiques incitatives pour une construction performante sur le plan énergétique, le bois est une réponse adaptée, au rapport qualité prix intéressant.

La disparition progressive de l'outil de transformation ces dernières années ne permet plus au bois local de se positionner sur le marché des constructions du département. Bois de montagne, il présente pourtant des caractéristiques mécaniques supérieures à la moyenne mais qui ne sont ni identifiées, ni valorisées.

En 2010, les premières initiatives pilotes ont été engagées dans le département. Elles seront amplifiées et accompagnées dans le cadre de la stratégie forestière du massif des Alpes. Des partenariats avec les acteurs de la construction bois seront développés à partir de 2011 afin de tirer le bilan de ces initiatives dans le souci de les généraliser. Le lien avec les pôles bois et les projets d'investissement dans les outils de transformation sur les territoires sera à organiser.

## 6.3. Les Communes forestières, animatrices de l'organisation des acteurs

L'investissement des champs bois énergie et bois construction a conduit les Communes forestières à nouer de nombreux et importants partenariats avec les différents acteurs de la forêt, du bois, de la construction ou de l'énergie.

Au quotidien, les Communes forestières travaillent en lien et en concertation étroite avec les différents acteurs et organisations professionnelles représentant chaque maillon de la transformation du bois, depuis la forêt jusqu'au produit fini.

Le développement du bois énergie se fait depuis le début sous l'égide d'un comité de pilotage départemental associant largement l'ensemble des parties prenantes. Réuni le 18 novembre 2010, il a mobilisé la plupart des acteurs et a permis de faire un bilan d'étape du bois énergie et de fixer les priorités d'actions à suivre.

Au niveau régional, les Communes forestières sont, au côté de la forêt privée, à l'initiative de la structuration de France Forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui regroupe les représentants des propriétaires, privés et publics, et leurs opérateurs pour la gestion.

Elles assurent l'animation des différents acteurs dans l'objectif d'une organisation de ceux-ci en interprofession régionale, afin de donner à la forêt et au bois toute leur place vis-à-vis des autres secteurs d'activités.

## - Supplément - Les Communes forestières dans la presse en 2010

Le travail de relations presse développé tout au long de l'année 2010 a porté ses fruits, sur le panel des médias présents dans le département, principalement dans la presse écrite.

### Presse écrite

L'Espace Alpin - [19/03/2010](#) (valorisation bois local)  
La Provence, ed. Alpes de Haute-Provence - [28/03/2010](#) (formation OLD)  
La Marseillaise, ed. Alpes - [30/03/2010](#) (formation OLD)  
La Marseillaise, ed. Alpes - [05/04/2010](#) (formation OLD)  
Haute-Provence Info - [09/04/2010](#) (formation OLD)  
La Marseillaise, ed. Alpes - [21/04/2010](#) (Assemblée Générale)  
L'Espace Alpin - [23/04/2010](#) (formation OLD)  
Le Dauphiné Libéré - [27/04/2010](#) (Assemblée Générale)  
La Provence, ed. Alpes de Haute-Provence - [29/04/2010](#) (Assemblée Générale)  
Communes forestières n°49 - [mai 2010](#) (formation et outils OLD)  
La Provence, ed. Alpes de Haute-Provence - [03/05/2010](#)  
La Marseillaise, ed. Alpes - [03/05/2010](#) (Assemblée Générale)  
Le Bois International - [08/05/2010](#) (Assemblée Générale)  
Sisteron Journal - [29/05/2010](#) (Assemblée Générale)  
Objectif Méditerranée n°113 - [juin/juillet/août 2010](#) (Politiques territoriales)  
Communes forestières n°50 - [juillet 2010](#) (Assemblée Générale)  
La Marseillaise, ed. Alpes - [23/10/2010](#) (formation Bois énergie)  
L'Espace Alpin - [29/10/2010](#) (Bois énergie)  
La Marseillaise, ed. Alpes - [23/10/2010](#) (formation Bois énergie)  
La Marseillaise, ed. Alpes - [09/11/2010](#) (formation Bois énergie)  
La Marseillaise, ed. Alpes - [20/11/2010](#) (Comité pilotage Bois énergie)  
Le Dauphiné Libéré - [22/11/2010](#) (Comité pilotage Bois énergie)  
La Provence, ed. Alpes de Haute-Provence - [27/11/2010](#) (Comité pilotage Bois énergie)  
La Provence, ed. Alpes de Haute-Provence - [28/11/2010](#) (réunion publique OLD)  
Le Bois International - [11/12/2010](#) (Rencontre régionale Bois énergie)



La Provence, ed. Alpes de Haute-Provence - [15/12/2010](#) (Rencontre Bois énergie)

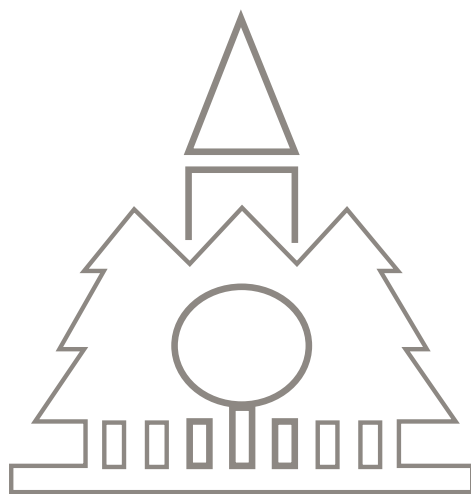
La Marseillaise, ed. Alpes - [22/12/2010](#) (Rencontre régionale Bois énergie)

### **Presse radiophonique et audiovisuelle**

Alpes 1 - JT 12h25 du [23/04/2010](#) (interview de J-C. Michel - Assemblée Générale)

Alpes 1 - JT 18h du [29/11/2010](#) (interview de J-C. Michel - Bois energie)

France 3 Provence Alpes - JT 19/20 du [18/11/2010](#) (interview de F. Bertrand - Comité pilotage Bois énergie)



# Communes forestières Alpes de Haute-Provence

42 boulevard Victor Hugo  
04000 Digne les Bains  
Tél./Fax 04 92 35 23 08  
contact04@communesforestieres.org

[www.ofme.org](http://www.ofme.org)

Partenaires financiers des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence en 2010



Crédits photographiques : L. Ansel, I. Desmartin, S. Madeline, J. Pellier, S. Singh.